



Clause de non concurrence

Par Ludo59

Bonjour à tous

Pour vous exposer en quelques mots ma situation

J'ai démissionné de mon précédent travail il y a quelques mois

Mon contrat comprend une clause de non concurrence (zone géographique définie, montant financier alloué, durée dans le temps)

Cette clause n'a pas été levé au moment du départ de la société
(elle n'a meme pas été abordée)

Au bout de quelques mois, je relance mon ancienne société qui ne prétend pas me payer les sommes dues (en prétextant par mail quelle était levé depuis mon départ : sans pouvoir justifier d'un quelconque document relatant ce point)

Je les ai relancé de nouveau .. mais la société reste muette

Comment procéder pour la suite ?
Prudhomme ?

Merci d'avance pour vos retours

Cordialement